

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS DE WORLD ARCHERY

Livre 3, Chapitre 11, Article 11.1.9.3

La Fédération allemande des sports de tir et de tir à l'arc (DSB) a fait une demande d'interprétation afin de savoir si les lunettes de tir montrées sur les deux photographies sont autorisées dans les divisions arc classique et arc à poulies (dans chacun des cas, l'œil droit est l'œil de visée).

Le Comité de Constitution et règlements déclare que la question présentée est dans les termes de référence du Comité technique.

Le Comité de Constitution et règlements a déterminé que l'interprétation suivante ne s'oppose pas aux règles existantes ou aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité technique :

La décision majoritaire du Comité technique est que les lunettes de tir telles que présentées sur les photographies ci-dessous et soumises par la Fédération allemande des sports de tir et de tir à l'arc (DSB), ne sont autorisées dans aucune division de tir de World Archery à l'exception de la division arc à poulies. La division arc à poulies étant une division virtuellement illimitée, il n'y aurait peu voire pas d'avantage à utiliser un tel dispositif.

Historiquement, le Comité technique s'est vu dans le passé présenter des demandes d'interprétation presque identiques concernant ces types de lunettes de tir spécialisées. Dans chacun de ces cas, les lunettes n'ont pas été autorisées, en dehors du cas d'un verre unique sur une monture personnalisée où le verre peut être ajusté de gauche à droite, incliné et ajusté de l'avant à l'arrière. Les deux exemples fournis dans les photos ci-dessous montrent un type de lunettes à deux verres pour un même œil pour l'une, et une monture à l'intérieur de l'emplacement d'un verre, fournissant une ligne de référence évidente pour l'autre. Le comité n'a pas autorisé ce type de système à deux verres, de verre avec une monture dans l'emplacement du verre, ou tout autre point de référence possible pour l'alignement de la corde ou la position de la tête. En offrant un alignement de corde ou une position de tête régulière, ces dispositifs fournissent un avantage/une aide à la visée.

Comité technique de World Archery, 19 décembre 2018
Approuvé par le Comité de Constitution et règlements de World Archery, 22 février 2018

22 décembre 2018 INTERPRETATIONS DES REGLEMENTS

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS DE WORLD ARCHERY



22 décembre 2018 INTERPRETATIONS DES REGLEMENTS